

2^e avis médical : un regard en plus au service de votre santé

Obtenez l'avis d'un médecin spécialisé adapté à votre problème de santé en moins de 7 jours.

Un partenaire qualifié

- Un des premiers services de **télé médecine** en France
- + 500 médecins spécialisés référencés
- + 800 pathologies traitées
- 1^{re} entreprise en santé qualifiée « **société à mission** »*
- + de 98 % de recommandation du service

*depuis 2021

ZOOM SUR L'EXPERTISE MÉDICALE

Les démarches

- Renseignez votre pathologie et découvrez les médecins spécialisés
- Remplissez un questionnaire médical personnalisé
- Envoyez votre dossier médical complet*
- En moins de 7 jours, réception de l'avis médical (compte rendu écrit et signé) par voie électronique* ou postale
- Accès à une messagerie* dans les 15 jours suivants le deuxième avis pour poser vos questions au médecin

*envois électroniques et messageries sécurisés

Un service personnalisé

- Des **contenus dédiés** à votre pathologie
- Un **accompagnement sur mesure**, adapté à votre problème de santé
- Des **médecins reconnus par spécialité**, inscrits au Conseil National de l'Ordre des Médecins
- Des **conseils éclairés et sûrs** pour vous aider à prendre la meilleure décision

Un accès facilité

- Via tout support numérique avec un accès Internet
- Via votre espace adhérent Mutualia, rubrique Avantages / Vignette Second Avis médical
- Ou en se connectant sur le portail IMA S@nté : mutualia.ima-sante.com

Et en plus...

- Des données sécurisées, cryptées et stockées en France
- Accès à + de 500 contenus via le portail IMA S@nté (articles, webinaires, témoignages)
- Prise en charge sans avance de frais